

*Activités  
parlementaires*

**2021**

**Assemblée législative du  
Nouveau-Brunswick**



# Activités parlementaires

2021



## Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Bill Oliver  
président de l'Assemblée législative  
du Nouveau-Brunswick





---

le 31 janvier 2023

L'honorable Bill Oliver  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 31, Assemblée législative  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 1C5

Monsieur le président :

J'ai l'honneur de présenter le 33<sup>e</sup> rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Shayne Davies

---





---

## TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE .....	1
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS .....	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence .....	4
Rôle des députés .....	4
Activités de la Chambre .....	5
Députés au 31 décembre 2021 .....	8
Statistiques comparatives sur la Chambre .....	10
Activités des comités .....	11
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et activités spéciales .....	17
Programme des pages .....	19
Diffusion et webdiffusion .....	20
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme .....	21
Bureau du greffier .....	22
Service des finances et des ressources humaines .....	25
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	27
Bureau du Hansard .....	29
Traduction des débats .....	31
Programme pour les parlementaires .....	33

---





---

# APERÇU DE L'ANNÉE

## *Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative*

L'année 2021 est une année dynamique pour le Bureau de l'Assemblée législative. La première session de la 60<sup>e</sup> législature se poursuit pour une deuxième année ; en tout, la Chambre siège 48 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 101 réunions. Parmi les faits marquants de l'année, mentionnons d'importantes premières sur le plan de la procédure, la démission de deux parlementaires, le décès de deux anciens employés de l'Assemblée législative et la nomination de trois nouveaux hauts fonctionnaires.

La première session de la 60<sup>e</sup> législature, qui s'ajourne le 18 décembre 2020, reprend le 12 février pour une journée, puis reprend le 16 mars, jour où Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, présente le premier budget du gouvernement progressiste-conservateur majoritaire. Robert McKee, porte-parole de l'opposition officielle en matière des Finances et du Conseil du Trésor, prononce le 18 mars le discours en réponse au discours du budget.

Pour la première fois de l'histoire, les parlementaires peuvent participer de façon virtuelle aux délibérations de la Chambre après l'adoption, le 11 mai, de la motion 60 à la suite d'un vote libre à la Chambre. La motion proposait que l'Assemblée législative adopte un ordre spécial pour permettre aux parlementaires de prendre part aux délibérations soit en personne ou de façon virtuelle au moyen de la plateforme Zoom, dans des circonstances urgentes ou extraordinaires, selon l'appréciation du président après consultation de la médecin-hygiéniste en chef et moyennant le consentement de tous les leaders parlementaires. L'ordre spécial expire le 30 juillet quand l'état d'urgence lié à la COVID-19 prend fin. En tout, durant la session du printemps, la Chambre tient 12 jours de séance hybride sur trois semaines. Le 19 mai a lieu le premier vote par appel nominal selon un système hybride lors de l'adoption de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. À la suite d'une nouvelle proclamation de l'état d'urgence en septembre en raison de la pandémie de COVID-19, la Chambre adopte le 5 novembre un autre ordre spécial permettant la tenue de séances virtuelles.

Parmi les mesures législatives notables qui portent sur l'Assemblée législative ou ses hauts fonctionnaires et qui sont présentées au cours de la session du printemps figurent le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, qui permet aux résidents permanents du Canada de voter aux élections municipales, le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, qui modifie la définition d'« entité auditable » pour y inclure la Société Vestcor, une entité privée sans but lucratif qui gère le régime de retraite dans les services publics, et le projet de loi 45, *Loi concernant les élections générales municipales de 2021*, qui permet au directeur des élections municipales de suspendre, dans une région sanitaire de la province, les mises en candidature et le vote liés aux élections du 10 mai advenant un confinement causé par une éclosion de COVID-19.

Le 16 août, Lisa Harris démissionne de son poste de députée de Baie-de-Miramichi—Neguac pour se présenter comme candidate libérale fédérale dans la circonscription de Miramichi-Grand Lake. Éluë pour la première fois lors des élections générales de 2014, M<sup>me</sup> Harris a été réélue en 2018 et en 2020. Elle a été vice-présidente de la Chambre, ministre des Aînés et des Soins de longue durée, ministre responsable des Affaires celtiques et leader parlementaire adjointe du gouvernement. M<sup>me</sup> Harris a aussi siégé à divers comités et a été la première femme à présider le Comité permanent des comptes publics.

Le 18 août, Jake Stewart démissionne de son poste de député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin pour se présenter comme candidat conservateur fédéral dans la circonscription de Miramichi-Grand Lake. Il est élu à la Chambre des communes lors des élections fédérales de septembre 2021. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative aux élections générales de 2010, M. Stewart a été réélu en 2014, en 2018 et en 2020. Il a été ministre des Affaires autochtones et a siégé à divers comités.



En septembre, à la suite d'une augmentation des infections à la COVID-19 dans la province, tous les employés à temps plein et à temps partiel de l'Assemblée législative, y compris le personnel politique, les entrepreneurs, les bénévoles et les fournisseurs sur place, sont tenus de fournir une preuve de vaccination complète au Service des ressources humaines. Ceux qui ne fournissent pas de preuve doivent porter en tout temps un masque sur le lieu de travail, sauf lorsqu'ils sont seuls dans leur espace de travail personnel, et se conformer aux exigences relatives aux tests de dépistage de la COVID-19. En octobre, tous les visiteurs de l'édifice de l'Assemblée législative doivent, à leur arrivée, fournir au personnel de sécurité une preuve de vaccination complète ou d'exemption médicale ainsi qu'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement.

L'année 2021 est marquée par le décès de deux anciens employés de l'Assemblée législative. L'hon. Alfred R. Landry, c.r., est décédé le 6 octobre. Il était juge à la retraite de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick et a été commissaire aux conflits d'intérêts de 2013 à 2015. On se souviendra de lui pour sa gentillesse et son calme. David L.E. Peterson, c.r., est décédé le 24 décembre. Il a été greffier de l'Assemblée législative de 1978 à 1993, période pendant laquelle il a servi six présidents. Les membres du personnel se souviennent de lui comme d'un gentleman qui était toujours serviable.

Le 18 octobre, le président de l'Assemblée, M. Oliver, informe les parlementaires que la lieutenant-gouverneure a lancé une proclamation pour proroger la première session de la 60<sup>e</sup> législature et ouvrir la deuxième session le 2 novembre. Le 1<sup>er</sup> novembre, il annonce que la lieutenant-gouverneure a révoqué la proclamation et que la Chambre se réunira le 2 novembre pour poursuivre la première session. La rentrée parlementaire coïncide avec les négociations syndicales en cours entre le gouvernement provincial et le Syndicat canadien de la fonction publique. Vers la fin d'octobre, les négociations aboutissent à une impasse, ce qui entraîne une grève des employés. Avant que la question ne soit résolue, le leader parlementaire du Parti vert demande la tenue d'un débat d'urgence à la Chambre. Le président rejette la demande après que la Chambre refuse de débattre d'une motion sur le même sujet. La grève prend fin quand une entente de principe est conclue le 13 novembre. Normalement, la Chambre ouvre une nouvelle session chaque automne ; elle se réunit le matin pour la prorogation, puis s'ensuit le discours du trône dans l'après-midi. La reprise de la première session pour une deuxième année déroge à l'usage.

Le 18 novembre, l'Assemblée législative lance un nouveau site Web ([www.legnb.ca](http://www.legnb.ca)), conçu et mis sur pied à l'interne par des employés de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Anthony Lovesey en particulier, analyste des systèmes d'applications de l'Assemblée législative, a été essentiel à la conception et à la mise en place du site Web.

Le budget de capital 2022-2023 est déposé le 7 décembre, et, puisque l'étude en comité des prévisions budgétaires est limitée à 80 heures par session conformément au Règlement, la Chambre adopte la motion 87 visant à impartir 80 autres heures à l'étude d'un deuxième budget présenté au cours de la même session.

Le 8 décembre, l'Assemblée recommande la nomination de Marie-France Pelletier au poste d'ombud et celle de Kelly Lamrock au poste de défenseur des enfants, des jeunes et des aînés. Le même jour, Paul Martin est recommandé au poste de vérificateur général.

La Chambre ajourne ses travaux le 17 décembre, après 62 jours de séance pendant la session. Jusqu'à maintenant, 85 projets de loi sont déposés au cours de la première session de la 60<sup>e</sup> législature, dont 65 reçoivent la sanction royale. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 26 ; Libéraux, 16 ; Verts, 3 ; Alliance des gens, 2 ; vacants, 2.



# ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

## Décès du duc d'Édimbourg

Son Altesse Royale le prince Philip, duc d'Édimbourg, s'éteint paisiblement le matin du 9 avril au château de Windsor, en Angleterre. Le même jour, une table commémorative est placée dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux parlementaires et aux personnes visitant l'Assemblée législative de rendre hommage au duc et d'offrir leurs condoléances à Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Canada, ainsi qu'à tous les membres de la famille royale.

Le 11 mai, jour de séance suivant, le premier ministre Blaine Higgs et le chef de l'opposition officielle Roger Melanson présentent un message à la Chambre afin d'exprimer les profondes condoléances de l'Assemblée législative et de se souvenir « de Son Altesse Royale et des nombreuses visites qu'il a effectuées dans notre province par lui-même ou avec [Sa] Majesté, ainsi que des efforts particuliers qu'il a déployés pour rencontrer des gens du Nouveau-Brunswick issus de tous les milieux qui s'efforcent de fournir un apport précieux à leur collectivité ».



*Une table commémorative est placée dans la rotonde de l'Assemblée législative pour rendre hommage à Son Altesse Royale le prince Philip, duc d'Édimbourg.*

L'héritage de Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg se perpétue grâce aux milliers de jeunes qui, chaque année, se mettent au défi d'obtenir le Prix du duc d'Édimbourg, créé en 1956. Par le passé, l'Assemblée législative a accueilli dans la Chambre principale la cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg, niveau argent, cérémonie traditionnellement présidée par la lieutenante-gouverneure.

## Nomination de hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Le 8 décembre, l'Assemblée législative recommande à la lieutenante-gouverneure en conseil, sur résolution de la Chambre, la nomination de trois nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Les trois nominations sont ensuite approuvées par décret en conseil le 16 décembre.

Paul Martin est nommé vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour un mandat de 10 ans qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Marie-France Pelletier est nommée ombud du Nouveau-Brunswick pour un mandat de sept ans qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Kelly Lamrock, c.r., est nommé défenseur des enfants, des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick pour un mandat de sept ans qui commence le 7 février 2022.



**Dans le cabinet du président lors de la signature de leurs documents d'assermentation, de gauche à droite : Paul Martin, assermenté le 22 décembre 2021 ; Marie-France Pelletier, assermentée le 7 janvier 2022 ; Kelly Lamrock, c.r., assermenté le 9 février 2022.**



# PARLEMENTAIRES



## RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

## RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



*L'hon. Bill Oliver,  
président de l'Assemblée législative*



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

## ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au Feuilleton et Avis. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». En vertu de la Constitution, au moins une séance de la législature doit avoir lieu chaque année. Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
jeudi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
vendredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 16 h 30

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



---

## Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

### Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

### Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

### Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

### Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent poser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

### Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

### Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

### Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

### Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



---

## **Présentation des rapports de comités**

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

## **Dépôt de projets de loi**

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

## **Avis de motion**

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

## **Avis d'affaires émanant de l'opposition**

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

## **Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre**

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

## **Votes par appel nominal différés**

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

## **Affaires du jour**

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le Feuilleton et Avis. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

## **Condoléances et félicitations**

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre. En 2021, sur motion de la Chambre, cette rubrique est traitée par la Chambre après la prière.



## DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2021 Plan de la Chambre

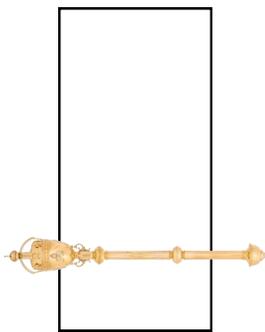
 <b>Jeff Carr</b> New Maryland- Sunbury	 <b>Ross Wetmore</b> Gagetown- Petitcodiac	 <b>Gary Crossman</b> Hampton	 <b>Trevor Holder</b> Portland-Simonds
 <b>Greg Turner</b> Moncton-Sud	 <b>Sherry Wilson</b> Moncton- Sud-Ouest	 <b>Mike Holland</b> Albert	 <b>Glen Savoie</b> Saint John-Est
	 <b>Kathy Bockus</b> Sainte-Croix	 <b>Jill Green</b> Fredericton-Nord	 <b>Blaine Higgs</b> Quispamsis
	 <b>Ryan Cullins</b> Fredericton-York	 <b>Arlene Dunn</b> Saint John Harbour	 <b>Ernie Steeves</b> Moncton- Nord-Ouest
	 <b>Andrea Anderson-Mason</b> Fundy—Les-Îles— Saint John-Ouest	 <b>Dominic Cardy</b> Fredericton- Ouest—Hanwell	 <b>Dorothy Shephard</b> Saint John Lancaster
	 <b>Bill Hogan</b> Carleton	 <b>Tammy Scott-Wallace</b> Sussex-Fundy- St. Martins	 <b>Hugh Flemming</b> Rothesay
	 <b>Richard Ames</b> Carleton-York	 <b>Daniel Allain</b> Moncton-Est	 <b>Bruce Fitch</b> Riverview
		 <b>Margaret Johnson</b> Carleton-Victoria	 <b>Mary Wilson</b> Oromocto- Lincoln- Fredericton

	PC
	L
	GP
	PA

*Nota : Deux sièges sont vacants en raison de la démission de Lisa Harris et de Jake Stewart, respectivement le 16 août et 18 août 2021.*



**Bill Oliver**  
Président  
Kings-Centre

Shayne Davies  
Greffier

John-Patrick McCleave  
Greffier adjoint

Patrick Dunn  
Juriste



**Guy Arseneault**  
Campbellton-  
Dalhousie



**Jacques LeBlanc**  
Shediac—  
Beaubassin—  
Cap-Pelé



**René Legacy**  
Bathurst-Ouest—  
Beresford



**Isabelle Thériault**  
Caraquet



**Keith Chiasson**  
Tracadie-Sheila



**Robert Gauvin**  
Baie-de-Shediac—  
Dieppe



**Roger Melanson**  
Dieppe



**Chuck Chiasson**  
Victoria-La-Vallée



**Eric Mallet**  
Shippagan-  
Lamèque-Miscou



**Robert McKee**  
Moncton-Centre



**Benoît Bourque**  
Kent-Sud



**Denis Landry**  
Bathurst-Est—  
Nepisiguit—  
Saint-Isidore



**Francine Landry**  
Madawaska-Les-  
Lacs—Edmundston



**Gilles LePage**  
Restigouche-Ouest



**Daniel Guitard**  
Restigouche-  
Chaleur



**Jean-Claude  
D'Amours**  
Edmundston—  
Madawaska-  
Centre



**David Coon**  
Fredericton-Sud



**Megan Mitton**  
Memramcook-  
Tantramar



**Kevin Arseneau**  
Kent-Nord



**Kris Austin**  
Fredericton-  
Grand Lake



**Michelle Conroy**  
Miramichi



## STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	59 <sup>e</sup> législature			60 <sup>e</sup> législature
	1 <sup>ère</sup> session 2018	2 <sup>e</sup> session 2018-2019	3 <sup>e</sup> session 2019-2020	1 <sup>ère</sup> session 2020-2021
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	9	41	31	62
Séances en soirée	0	0	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	2	31	46	68
- sanction royale accordée	0	26	33	60
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	0	1	1	5
- sanction royale accordée	0	1	0	4
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	0	8	9	12
- sanction royale accordée	0	1	0	1
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	5	14	12	26
- débattues	0	4	2	8
- adoptées	5	13	11	24
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	7	50	64	68
- débattues	2	10	8	12
- adoptées	1	8	8	8
- retirées	0	0	0	0
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	0	3	3	3
- Comité des prévisions budgétaires	0	13	3	14
- Autres comités	0	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	15	86	48	85
<i>Pétitions</i>	4	18	29	40
<i>Questions écrites</i>	0	0	0	0



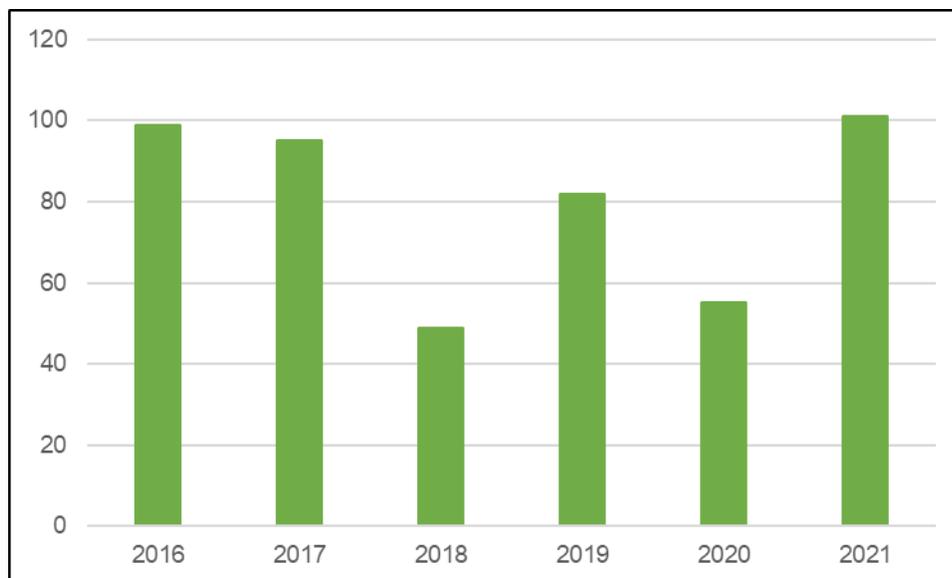
## ACTIVITÉS DES COMITÉS



### *John-Patrick McCleave, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités*

Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2021, neuf comités permanents et deux comités spéciaux sont constitués et tiennent 101 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



**Nombre annuel de réunions de comités**



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2021.

## COMITÉS PERMANENTS

### Comité d'administration de l'Assemblée législative

<b>Membres</b>	L'hon. M. Oliver (président)	M. Melanson
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M. Arseneault
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M. Coon
	L'hon. M. Savoie	M. Arseneau
	L'hon. M <sup>me</sup> Green	M. Austin
	M. Hogan	M <sup>me</sup> Conroy
	M. Turner	

#### Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

#### Activités

Le comité tient sept réunions, les 17 et 18 février, les 6, 12 et 29 avril, le 3 juin ainsi que le 13 octobre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée.

---

### Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

<b>Membres</b>	M. Hogan (président)	M <sup>me</sup> Landry
	M <sup>me</sup> Bockus (vice-présidente)	M. Mallet
	L'hon. M. Holland	M. LeBlanc
	L'hon. M <sup>me</sup> Johnson	M <sup>me</sup> Mitton
	L'hon. M. Crossman	M <sup>me</sup> Conroy
	M. Cullins	

#### Mandat

Le comité reçoit des mises à jour du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur les progrès visant l'application du *Plan d'action sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick, fait appel à certains ministères, à des organismes, à des parties prenantes clés et à des experts en la matière afin de recevoir des mises à jour concernant les travaux de mise en oeuvre et recueille des renseignements factuels sur les changements climatiques, l'intendance de l'environnement et toute autre question pertinente en communiquant avec des experts et des parties prenantes dans les domaines de l'environnement naturel et de la gestion des ressources naturelles.

#### Activités

Le comité tient 19 réunions : les 8, 11, 12 et 30 mars, le 16 avril, les 11, 22, 23, 24 et 25 juin, les 7, 10, 21, 22 et 23 septembre, les 1<sup>er</sup> et 27 octobre, le 30 novembre ainsi que le 7 décembre. Le comité se réunit les 8 et 11 mars et décide de reprendre son étude de l'utilisation des pesticides et des herbicides, notamment le glyphosate, dans la province. Le 12 mars, le comité reçoit du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches une présentation à jour sur l'utilisation du glyphosate dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick, et pose des questions au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie concernant l'utilisation d'herbicides dans le secteur forestier. Le comité tient des audiences publiques du 22 au 25 juin ainsi que les 7, 10 et 21 septembre. Le comité entend 23 présentations faites par des



---

représentants de groupes voués à la conservation, des représentants de l'industrie forestière et agricole, des universitaires, des représentants d'organismes gouvernementaux, des particuliers et des représentants autochtones. De plus, le comité reçoit 26 documents de la part de particuliers et d'organismes du Nouveau-Brunswick et d'autres régions du Canada. Le comité se réunit du 21 au 23 septembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 27 octobre pour étudier les observations recueillies durant les consultations et pour préparer un rapport assorti des résultats des délibérations du comité et de 20 recommandations, lequel a été présenté à la Chambre le 2 novembre.

---

## Comité permanent de la politique économique

<b>Membres</b>	M. Turner (président)	M. LePage
	M. Carr (vice-président)	M. K. Chiasson
	M. Cullins	M. LeBlanc
	M. Ames	M. Arseneau
	M. Wetmore	M. Austin
	M <sup>me</sup> S. Wilson	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

### Activités

Le comité tient 28 réunions : les 2 et 3 février, le 24 mars, les 5, 18, 19, 25, 26, 27 et 28 mai, les 4, 8 et 9 juin, les 5, 9, 10, 12, 23, 24, 25, 26 et 30 novembre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 7, 8, 10, 14 et 15 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 12 février, le 25 mars, les 11 et 19 mai, les 1<sup>er</sup>, 8, 9 et 10 juin, le 12 novembre ainsi que les 2, 8, 9, 14 et 16 décembre.

---

## Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

<b>Membres</b>	L'hon. M. Savoie (président)	M. Legacy
	M. Ames (vice-président)	M. Bourque
	M. Turner	M. LeBlanc
	M. Carr	M. Arseneau
	M <sup>me</sup> Bockus	M. Austin
	M <sup>me</sup> S. Wilson	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

### Activités

Le comité tient 14 réunions : les 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 27, 28 et 29 avril. Le comité présente un rapport à la Chambre le 11 mai.

---

## Comité permanent de modification des lois

<b>Membres</b>	L'hon. M. Flemming, c.r. (président)	M. D'Amours
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r. (vice-présidente)	M. Legacy
	M. Hogan	M. McKee
	M <sup>me</sup> Bockus	M. Coon
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M <sup>me</sup> Conroy
	M. Cullins	



---

## Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

## Activités

Le comité tient une réunion le 5 octobre. Le comité est saisi du projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains*, et rencontre des responsables du ministère de la Santé et de la Société médicale du Nouveau-Brunswick ainsi qu'un receveur d'organes afin de discuter de l'objet du projet de loi.

---

## Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

<b>Membres</b>	M. Cullins (président)	M. C. Chiasson
	M. Ames (vice-président)	M. Guitard
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M. Mallet
	M. Hogan	M <sup>me</sup> Mitton
	M <sup>me</sup> Bockus	M. Austin
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	

## Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.

## Activités

Le comité tient trois réunions : le 5 février, le 1<sup>er</sup> juin et le 16 novembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 12 février, le 1<sup>er</sup> juin et le 23 novembre.

---

## Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

<b>Membres</b>	M. Carr (président)	M. D'Amours
	M. Turner (vice-président)	M. Arseneault
	M. Wetmore	M <sup>me</sup> Thériault
	M. Ames	M. Coon
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M <sup>me</sup> Conroy
	M. Cullins	

## Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par de hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

## Activités

Le comité tient neuf réunions : les 16 et 19 février, le 10 mars, les 1<sup>er</sup>, 20 et 30 avril, les 4 et 28 mai ainsi que le 26 octobre. Le comité examine des rapports de la commissaire aux langues officielles ; du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés et de la directrice générale des élections. Le 19 février et le 10 mars, le comité discute des séances virtuelles de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le comité présente un rapport le 17 mars.



Le 25 mars, l'Assemblée législative adopte une motion ayant pour objet d'enjoindre au comité d'entreprendre un examen des initiatives qui inciteraient plus de femmes à présenter leur candidature afin de représenter les gens du Nouveau-Brunswick à l'Assemblée législative. Des experts sont consultés le 20 avril. Le comité entend les observations de six organismes de défense des intérêts des femmes et d'une experte indépendante. Le comité se réunit le 30 avril et le 4 mai pour étudier les observations recueillies durant les consultations et préparer un rapport, présenté à la Chambre le 11 juin.

---

## Comité permanent des comptes publics

<b>Membres</b>	M. C. Chiasson (président)	M. Ames
	M. Wetmore (vice-président)	M. Legacy
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M. McKee
	M. Carr	M <sup>me</sup> Mitton
	M. Turner	M <sup>me</sup> Conroy
	M <sup>me</sup> S. Wilson	

### Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par la vérificatrice générale, les comptes publics ainsi que les rapports annuels des ministères et des organismes, des conseils et des commissions provinciaux.

### Activités

Le comité tient 12 réunions : les 9, 10, 11, 23, 24, 25 et 26 février, les 14, 15, 16 et 17 septembre ainsi que le 7 octobre. Le comité examine les rapports annuels et les recommandations de la vérificatrice générale ayant trait aux organismes suivants : Extra-Mural/Ambulance Nouveau-Brunswick ; le Réseau de santé Horizon ; la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ; la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; la Société de développement régional ; Services Nouveau-Brunswick ; la Société Vestcor ; le Réseau de santé Vitalité ; Travail sécuritaire NB ; le ministère des Affaires autochtones ; le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; le ministère des Finances et du Conseil du Trésor ; le ministère de la Santé ; le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; le ministère du Développement social. Le comité examine, les 9 et 23 février, ainsi que le 7 octobre, des rapports de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Le 16 février, la vérificatrice générale tient une séance d'orientation sur les principes liés à l'efficacité d'un comité des comptes publics. À la suite de la démission de la présidente, M<sup>me</sup> Harris, et du vice-président, M. Stewart, le comité élit, le 14 septembre, un président et un vice-président.

---

## Comité permanent de la politique sociale

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> Bockus (présidente)	M. Guitard
	M. Wetmore (vice-président)	M. K. Chiasson
	M. Hogan	M. Gauvin
	M. Carr	M <sup>me</sup> Mitton
	M. Turner	M <sup>me</sup> Conroy
	M. Ames	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.



## Activités

Le comité ne se réunit pas en 2021.

## COMITÉS SPÉCIAUX

### Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> Bockus (présidente) M. Hogan (vice-président) L'hon. M. Fitch M. Ames M. Cullins M <sup>me</sup> S. Wilson	M <sup>me</sup> Thériault M. Bourque M. LePage M. Coon M <sup>me</sup> Conroy
----------------	---	---

#### Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 9 juin pour mener des consultations auprès des parties prenantes de la collectivité et des ministères oeuvrant auprès de la communauté des personnes handicapées et déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations.

#### Activités

Le comité tient cinq réunions ; le 10 juin et les 19, 20, 21 et 22 octobre. Le comité tient des audiences publiques auprès ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick ; de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick ; du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées et de 14 parties prenantes qui présentent leurs observations et leurs recommandations dans leur domaine de compétence. La présidente et le vice-président sont élus le 10 juin lors d'une réunion.

---

### Comité spécial sur les universités publiques

<b>Membres</b>	M. Hogan (président) M <sup>me</sup> Bockus (vice-présidente) M <sup>me</sup> S. Wilson M. Cullins M. Ames M. Turner	M. C. Chiasson M. Legacy M <sup>me</sup> Thériault M. Coon M <sup>me</sup> Conroy
----------------	---	---

#### Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 10 juin et est chargé d'inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour en fournir un aperçu.

#### Activités

Le comité tient trois réunions : le 10 juin et les 28 et 29 septembre. Des représentants des quatre universités publiques de la province et de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes se présentent devant le comité. Le président et la vice-présidente sont élus le 10 juin lors d'une réunion.



## PARTICIPATION DE LA POPULATION



### VISITEURS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées ou des visites autoguidées de l'édifice sont offertes dans les deux langues officielles toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artefacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick. En 2021, toutefois, afin de limiter la propagation de COVID-19, les édifices au sein de la place du Parlement sont restés fermés aux visiteurs.

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice afin que des organismes puissent promouvoir une cause caritative. En 2021, l'Assemblée législative participe aux campagnes suivantes : la Journée 211 ; la Journée mondiale de la tuberculose ; le Mois de la jonquille ; la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus ; le Mois de la sensibilisation à la maladie de Lyme ; Faites briller en bleu (Marche pour l'Alzheimer) ; la Journée nationale de la prévention des blessures ; la Journée des terroirs du Canada ; Make Canada Gold, à l'occasion du Mois de la sensibilisation au cancer infantile ; la Journée mondiale de sensibilisation à Duchenne ; le Mois de sensibilisation au cancer de la prostate ; la Semaine du don vivant (Centre for Living Organ Donation) ; la Journée Bon départ ; la semaine mondiale de sensibilisation aux maladies mitochondriales ; la Journée mondiale de la paralysie cérébrale ; le Mois international de sensibilisation à la dyslexie ; le Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées ; le Mois de sensibilisation au cancer de la prostate ; la journée nationale de l'unité indienne ; le Mois de la prévention de la violence familiale ; la Journée mondiale du diabète ; la Journée mondiale contre le cancer du pancréas ; la journée nationale de sensibilisation à la réaction des enfants au deuil ; la Journée mondiale du sida.

Le 3 juin, afin de souligner le Mois national de la sensibilisation à la surdicécité au Canada et la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, des membres de la section du Nouveau-Brunswick de l'Association canadienne de la



*Le portique de l'Assemblée législative est illuminé en orange du 1<sup>er</sup> au 9 juin afin d'honorer la mémoire des 215 enfants autochtones dont les tombes anonymes ont été découvertes à l'ancien Pensionnat indien de Kamloops, en Colombie-Britannique.*



surdicécité ont recouvert un arbre de fil dans l'enceinte de l'Assemblée législative. L'initiative symbolise la rencontre des gens qui oeuvrent dans le domaine de la surdicécité afin de mieux la faire connaître et la comprendre en tant que handicap à part entière.

Le 21 juin, le Wolastoqey Tribal Council Inc., l'Initiative conjointe de développement économique et le MAWIW Council Inc. organisent dans l'enceinte de l'Assemblée législative une journée d'activités dans le cadre des célébrations de la Journée des Autochtones. La journée a pour thème l'alliance inclusive, celle-ci étant consacrée pour les membres du public à l'écoute des tambours et des chants, à la levée des drapeaux des Wolastoqiyik, des Mi'gmaq et des Peskotomukhatiyik et à l'observation d'un moment de silence.

Le 22 juillet, la rencontre du président de l'Assemblée et du consul général d'Israël à Montréal, M. David Levy, marque la première visite officielle d'un diplomate à l'Assemblée législative depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Une « cérémonie d'ouverture officielle » a lieu le 2 août, lors de la fête du Nouveau-Brunswick, par suite de la levée le 30 juillet à minuit des restrictions sanitaires provinciales liées à la pandémie. Prenant place dans l'enceinte de l'Assemblée législative, la lieutenant-gouverneure Brenda Murphy, le président de l'Assemblée Bill Oliver, le premier ministre Blaine Higgs, le chef de l'opposition officielle Roger Melanson, le chef du Parti vert David Coon et le chef de l'Alliance des gens Kris Austin accueillent environ 3 000 personnes, lèvent le drapeau du Nouveau-Brunswick et observent un moment de silence pour honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie des suites de la COVID-19. Les activités se poursuivent toute la journée dans l'enceinte et les espaces verts environnants, où des artisans se sont installés pour vendre leurs produits fabriqués au Nouveau-Brunswick.

La lieutenant-gouverneure Murphy et le président de l'Assemblée tiennent le 2 décembre une cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël et illuminent un sapin de plus de sept mètres pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent en profiter durant la période des fêtes.



**De gauche à droite : le chef du Parti vert David Coon, le premier ministre Blaine Higgs, le maire de Fredericton Mike O'Brien, le chef de l'Alliance des gens Kris Austin, le président de l'Assemblée Bill Oliver et le chef de l'opposition officielle Roger Melanson plantent le 20 mai un chêne rouge dans l'enceinte parlementaire pour souligner la journée de l'arbre.**



## PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page est déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont des étudiants postsecondaires qui s'intéressent au processus législatif.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton* et *Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi à titre de page, disponible sur le site Web de l'Assemblée législative.

Les pages pour les séances d'automne 2021 sont Nora Ahmed, Bradley Doucet, Maggie Jardine, Brock Johnson, Rosalind Keyes, Jane Landry, Emily Simon, Claudia Ruiz Valdes, Emma Wagner et Graci Young (page en chef).



**Les pages pour les séances du printemps 2021 : (de gauche à droite) Graci Young, Kurvin Silvio, Andie Amaya (page en chef), Anna Sirois, Nora Ahmed, Sarah Albert-Bélanger, Emma Wagner et Khanh Do. (Absents : Curtis Kelly et Jane Landry.)**



---

## DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.

Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque toute la séance. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2021, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2021, Rogers continue de télédiffuser la période quotidienne des questions sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles au moyen de la vidéo sur demande aux canaux 1 et 401 de sa télévision communautaire. En 2021, toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter ces canaux.

À la suite de l'adoption d'un ordre spécial visant à permettre aux parlementaires de participer aux délibérations législatives par des moyens virtuels en utilisant la plateforme Zoom, la société Les Systèmes et services d'interprétation LMB Inc. est engagée pour fournir du soutien technique. Le 18 mai, les enregistrements audio et vidéo des délibérations de la Chambre hybride sont diffusés pour la première fois depuis la Chambre principale sur le canal 70 de Rogers et les canaux 1 et 401 de Bell Aliant. L'ordre spécial expire le 30 juillet lorsque l'état d'urgence déclaré en raison de la pandémie de COVID-19 prend fin et est adopté de nouveau en novembre à la suite de la nouvelle proclamation de l'état d'urgence. Au total, la Chambre a eu 16 jours de séance hybride sur quatre semaines.

En 2021, les délibérations de l'Assemblée législative et de ses comités sont toujours diffusées en continu en direct sur Internet. Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative continue aussi à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des séances ainsi que, dans la mesure du possible, de toutes les réunions publiques de comités.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'histoire et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées de ce dernier.

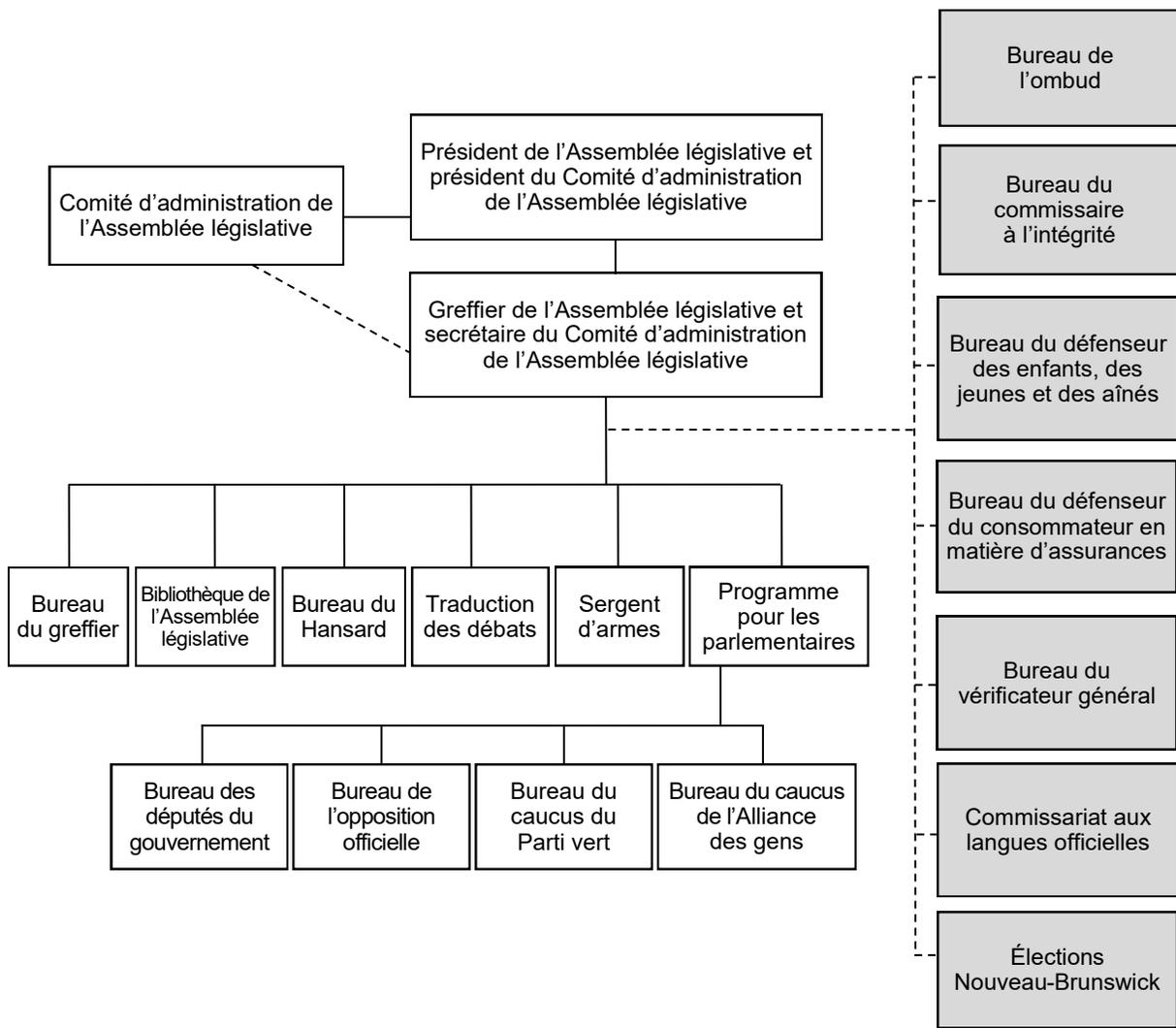


# BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

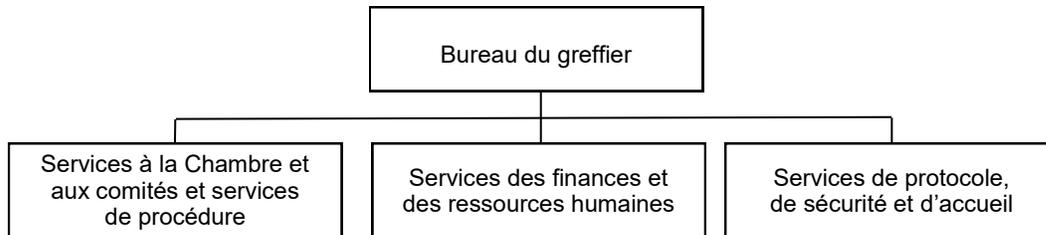
## ORGANIGRAMME





## BUREAU DU GREFFIER

*Patrick Dunn, juriste et greffier aux comités*



En 2021, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

### Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre. Le greffier est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre. Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier.

Le greffier comme le greffier adjoint et le juriste exercent à la Chambre les fonctions de greffiers parlementaires et conseillent les députés et la présidence au sujet de la procédure parlementaire et du fonctionnement de la Chambre. En plus d'exercer les fonctions de greffiers parlementaires, le greffier et le juriste exercent les fonctions de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour leur prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de leur donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

### Journaux et publications

En 2021, le greffier adjoint compile 48 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2019-2020 est publié en 2021.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2021, 54 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, continue d'être produit et mis à jour régulièrement.



---

L'archivage en ligne des enregistrements des séances de la Chambre et des réunions de comités continue d'être mis à jour régulièrement. Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 60<sup>e</sup> législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

## Rénovation

Les travaux de restauration en cours dans l'enceinte parlementaire visent à effectuer d'importantes rénovations à l'Édifice ministériel. Construit en 1888, cet édifice de style néo-roman situé sur les terrains de l'Assemblée législative abrite d'abord les ministères. Plus tard, le Bureau des députés du gouvernement, le Bureau du hansard et la presse parlementaire occupent cet édifice. En janvier 2021, l'édifice est libéré pour permettre de mener des travaux de rénovation à l'intérieur. Il s'agit d'une vaste opération qui entraîne le déménagement d'environ 50 bureaux. La remise en état, qui préserve l'intégrité historique de l'édifice, comprend l'installation d'une nouvelle toiture et de nouvelles fenêtres ainsi que le réaménagement des locaux à bureau. Les travaux doivent s'achever d'ici le milieu de 2023.

Les autres travaux de rénovation entrepris en 2021 comprennent notamment le début d'un projet visant l'installation de fenêtres plus écoénergétiques dans l'édifice de l'Assemblée législative, le rejointoiment et le remplacement du toit de l'Ancien édifice de l'Éducation, le remplacement du toit de l'édifice des publications gouvernementales et des améliorations du système électrique, dont l'installation d'un bloc d'alimentation auxiliaire pour l'édifice de l'Assemblée législative.

## Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée. Les autres activités parlementaires sont réduites en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

## Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2021, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que la pertinence dans les débats, la présence de bébés et de jeunes enfants à la Chambre, les politiques sur le respect en milieu de travail, les politiques de vaccination obligatoire pour les parlementaires, les titres de civilité genrés, les motions visant à suspendre un parlementaire, les règles et les usages s'appliquant à la période des questions orales, la réouverture des édifices parlementaires au public et les Assemblées législatives sans papier.



---

## **Revue parlementaire canadienne**

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'intérêt à l'égard des institutions parlementaires canadiennes. En 2021, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

### **Hommages**

Quatre anciens parlementaires sont décédés en 2021 :

**R. Donald Kinney** (Progressiste-Conservateur) est décédé le 4 mars. M. Kinney a été élu le 7 juin 1999 pour représenter la circonscription de York. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents.

**Hazen Elmer Myers** (Progressiste-Conservateur) est décédé le 24 mai. M. Myers a été élu pour la première fois en 1978 pour représenter la circonscription de Kings-Est, puis a été réélu en 1982 et en 1991. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, il a été ministre de l'Agriculture.

**Gertrude Ann Breault** (Libérale) est décédée le 26 septembre. M<sup>me</sup> Breault a été élue pour la première fois lors des élections générales de 1987 pour représenter la circonscription de St. Stephen-Milltown et de nouveau en 1991. En 1995, elle a été réélue pour représenter la circonscription électorale de Charlotte-Ouest. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, elle a été membre de plusieurs comités permanents et a été ministre de l'Aide au revenu, ministre du Développement des ressources humaines, ministre d'État à l'Alphabétisation, ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation ainsi que ministre de la Santé et des Services communautaires.

**John P. Flynn** (Libéral) est décédé le 4 décembre. M. Flynn a été élu le 11 septembre 1995 lors des élections générales pour représenter la circonscription de York.



## SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

*Katie Hill, CPA, CA, directrice*

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : le bureau de l'ombud ; le Bureau du commissaire à l'intégrité ; le Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; le Bureau du vérificateur général ; le commissariat aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick.

### Service des finances

La Chambre siège pendant 33 jours en tout au cours de l'exercice financier 2020-2021, par rapport à 42 jours en 2019-2020 et à 28 jours en 2018-2019.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 13 618 600 \$ sur un budget total révisé de 15 107 400 \$ pour l'exercice financier 2020-2021 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 14 027 200 \$ sur un budget de 15 112 300 \$ pour l'exercice financier 2019-2020.

#### Sommaire financier de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 906,2	8 143,3
Comités parlementaires	231,0	101,6
Total partiel	<u>9 137,2</u>	<u>8 244,9</u>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	592,6	588,3
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 815,8	1 597,5
Bureau du hansard	610,8	601,9
Traduction des débats	745,5	657,8
Total partiel	<u>3 764,7</u>	<u>3 445,5</u>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	576,7	574,7
Bureau de l'opposition officielle	977,4	769,5
Bureau des députés du Parti vert	332,6	284,7
Bureau des députés de l'Alliance des gens	319,0	299,3
Total partiel	<u>2 205,7</u>	<u>1 928,2</u>
<i>Total : Assemblée législative</i>	15 107,6	13 618,6

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 46 565 \$ en 2020-2021. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs étapes des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire ainsi que l'entretien général et la préservation des édifices de l'Assemblée législative.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative augmente de 109 000 \$ (déduction faite des crédits spéciaux de 2020-2021 totalisant 46 600 \$) pendant l'exercice financier 2021-2022 afin de tenir compte des augmentations économiques et de la réaffectation de fonds pour les élections. Un budget de fonctionnement global de 15 170 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2021-2022.



## Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2021, la pandémie de COVID-19 continue de poser beaucoup de défis particuliers. Le personnel du Service des ressources humaines facilite la mise en oeuvre d'une directive sur la vaccination et joue un rôle important afin de faciliter la transition liée au maintien des programmes et des services essentiels ainsi que, par la suite, le retour sécuritaire sur les lieux de travail et afin d'assurer la communication à cet égard.

En 2021, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 16 concours pour des postes permanents dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, du service de la paye pour 120 postes environ, notamment de l'entrée en service de 18 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 19 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Des augmentations économiques et des paiements rétroactifs de salaire pour les employés sont traités en 2021 du fait de la mise en oeuvre de nouveaux régimes de rémunération entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les employés admissibles reçoivent également des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération en vigueur. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période.

Au cours de l'année, en tout, 55 personnes sont employées en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.

Le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF), souligne la Semaine nationale de la fonction publique et mène la campagne Centraide 2021 du GNB pour l'Assemblée législative. Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par le gouvernement provincial, l'association des conseillers en ressources humaines agréés du Nouveau-Brunswick et CPA Nouveau-Brunswick et suit une formation en langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

### Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Paye Bureau de circonscription</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	0	0
Finances et ressources humaines	7	0	0	1	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	1	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	8	0	0	1	0
<i>Bureau du Hansard</i>	8	0	0	0	0
<i>Traduction des débats</i>	10	0	0	1	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	5	0	0	6	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	3	0	0	2	0
<i>Bureau des députés du Parti vert</i>	4	0	0	2	0
<i>Bureau des députés de l'Alliance des gens</i>	4	0	0	1	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	15	0	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	52
<i>Total</i>	61	49	15	15	52



---

# BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## *Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire*

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et le public d'aujourd'hui.

## **Fonctionnement de la bibliothèque**

Les services réguliers de la bibliothèque sont offerts aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative ainsi qu'au personnel des ministères tout au long de l'année. Même si l'Assemblée législative est restée fermée au grand public en 2021, le personnel de la bibliothèque continue d'offrir des services par téléphone et par courriel à la clientèle externe de la bibliothèque.

## **Enrichissement des collections**

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2021, un grand nombre de maisons d'édition et de particuliers font don de documents. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les maisons d'édition et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année : Bouton d'or Acadie, Goose Lane, La Grande Marée, Wilfred Allister, Michael Boudreau, Bonnie Huskins, Clint St. Peter, Lloyd Salomone et Marilyn Shaw-Guisset.

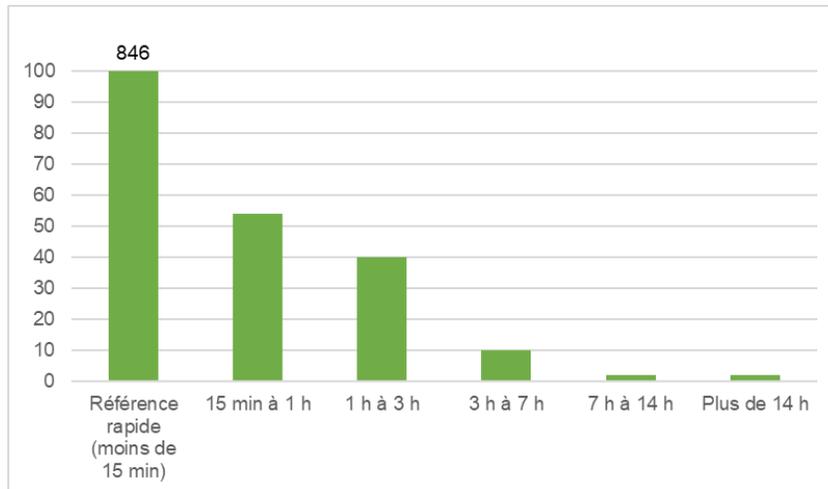
## **Publications officielles**

En plus d'ajouter des versions papier des publications officielles à la collection de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque continue d'ajouter des publications officielles en format électronique. En 2021, 258 publications électroniques sont ajoutées au dépôt de publications électroniques de la bibliothèque. Celles-ci comprennent des monographies ainsi que des rapports annuels.

## **Services de référence et d'extension**

Les services d'extension sont très limités en raison de la pandémie. Étant donné que l'édifice de l'Assemblée législative est fermé, aucune exposition n'est préparée pour la vitrine située dans la rotonde. Deux listes sélectives d'acquisitions sont publiées, et des tables des matières de périodiques sont envoyées aux députés.

En 2021, le personnel de la bibliothèque reçoit un nombre accru de questions. Selon les statistiques de la bibliothèque, 954 demandes sont reçues. Plusieurs d'entre elles sont de vastes questions de recherche, et y répondre demande de nombreuses heures de travail. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à chaque question traitée. Le graphique suivant montre le nombre de questions traitées selon le temps de réponse.



**Nombre de questions selon le temps de réponse**

## Initiatives et projets

Dans le cadre d'un projet d'entretien prévu, la bibliothèque termine la migration de sa plateforme de catalogue en ligne, Koha, le premier travail important d'amélioration du système en sept ans. Le système est réaménagé de Services Nouveau-Brunswick à l'infrastructure Amazon Web Services (AWS) de l'Assemblée législative, ce qui offre au personnel des technologies de la bibliothèque un meilleur accès et de meilleures options de configuration. Le changement opéré permet également un déploiement plus rapide des mises à jour continues en matière d'amélioration de la sécurité et des fonctions.

La bibliothèque poursuit ses projets de numérisation et d'archivage de documents, en se concentrant sur le traitement des lois refondues. Jusqu'à présent, près de 300 documents sont ajoutés à la nouvelle collection numérique.

En janvier, en raison des travaux de rénovation effectués dans l'Édifice ministériel, le personnel de la bibliothèque retire le contenu de deux chambres fortes contenant des documents de la bibliothèque. Les documents sont emballés, étiquetés et stockés jusqu'à la fin des travaux de rénovation.

## Services de recherche

Au cours de la dernière année, la recherchiste répond à 44 demandes des parlementaires et du personnel de l'Assemblée législative. En 2021, la recherchiste constate une augmentation du travail en comité et prépare des résumés de présentation et des rapports pour le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement ainsi que le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

En janvier, l'Assemblée législative accueille deux stagiaires, que la recherchiste supervise. Ensemble, les stagiaires répondent à 36 demandes des parlementaires de tous les partis, du bureau du greffier et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

## Personnel

Jonathan Bowie, l'aide-bibliothécaire pour les Publications gouvernementales depuis 2006, démissionne en décembre.



## BUREAU DU HANSARD

*Linda Fahey, rédactrice officielle*

Le Bureau du hansard produit, à partir des enregistrements des séances de l'Assemblée législative et des réunions de comités, des transcriptions révisées et étayées de recherches et assure les services de son et d'enregistrement pour les délibérations et activités parlementaires. Le *Journal des débats* que produit le bureau est le compte rendu officiel des débats de l'Assemblée législative et est communément appelé « hansard », comme c'est aussi l'usage dans d'autres pays du Commonwealth britannique. Le nom « hansard » remonte aux années 1800 ; à l'époque, Thomas Curson Hansard donne le titre *Hansard's Parliamentary Debates* au compte rendu des débats du Parlement britannique.

Au Nouveau-Brunswick, il n'y a que des résumés incomplets des débats dans les journaux jusqu'en 1837-1838, moment où est alors publié un compte rendu des débats et des délibérations de la Chambre d'assemblée. Le compte rendu est compilé par des sténographes sous contrat, dont le rôle est d'imprimer et de publier le compte rendu et de le faire publier dans les journaux. Le compte rendu n'est rédigé que sporadiquement, et parfois pas du tout, jusqu'à ce que sa publication cesse en 1870.

En 1874, le *Synoptic Report of the Proceedings of the House of Assembly of New Brunswick* est publié pour la première fois, mais ce n'est qu'en 1884 qu'il est publié de façon régulière pour chaque session. En 1942, l'Assemblée législative crée un poste de rédacteur au sein du bureau du greffier, ce qui met fin au processus contractuel. Le 14 mars 1978, le premier rapport synoptique contenant le texte original du hansard et sa traduction est publié. Puisque le compte rendu est passé de résumé à un compte rendu complet des délibérations de la Chambre, le 11 mars 1980, il est renommé le *Journal des débats*.

### Transcription du hansard

En 2021, le personnel du Bureau du hansard transcrit et révisé 427 heures d'enregistrement des délibérations de la Chambre et des réunions de comités, en plus de réaliser les recherches connexes. Le tableau ci-après présente les détails liés à la production de transcription.

PRODUCTION DES TRANSCRIPTIONS DES SÉANCES DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS EN 2021						
transcriptions	transcriptions produites			heures d'enregistrement transcrites	compte de mots des transcriptions	Pourcentage du compte de mots total
	bleus	mises au point	en colonnes en regard			
Chambre, 2020-2021	52	42	26	181	1 458 801	49 %
comités avant 2021	7	-	-	23		
comités, 2021	46	-	-	223	1 546 240	51 %
TOTAL	105	42	26	427	3 005 041	100 %

Les bleus indiqués dans le tableau fourni précédemment correspondent aux transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction, et les transcriptions mises au point sont les bleus qui ont été révisés et auxquels les pages liminaires ont été ajoutées. Les transcriptions en colonnes en regard sont celles qui contiennent la version originale du hansard et sa traduction. Le personnel du bureau de Traduction des débats de l'Assemblée législative traduit les transcriptions du hansard.



Comme l'indique le tableau, le nombre de transcriptions produites ne correspond qu'aux transcriptions de séances complètes de la Chambre et des comités, et les heures d'enregistrement correspondent aux heures réelles d'enregistrement, auxquelles sont soustraites les périodes d'interruption des travaux. Le compte de mots équivaut à toutes les transcriptions produites, y compris celles qui sont achevées pour répondre à une demande de transcription d'extraits de réunions de comités. Les transcriptions achevées sont affichées sur le réseau de l'Assemblée législative.

Les bleus de toutes les séances de la Chambre sont achevés et affichés. Les transcriptions des sessions antérieures sont achevées, sauf pour certaines parties de cinq sessions entre 2015-2016 et 2019-2020. En 2021, après l'achèvement des transcriptions des délibérations de la Chambre de 2014-2015 et de 2018, on demande au bureau, dans le cadre d'un projet pilote, de mettre au point les transcriptions de la session en cours au lieu de poursuivre le travail des sessions précédentes.

Tout au long de 2021, le bureau termine, distribue et affiche les transcriptions de 45 périodes des questions et achève et distribue 232 transcriptions ayant fait l'objet d'une demande, soit 105 transcriptions des travaux de la Chambre et 127 transcriptions des travaux de comités. La plupart des demandes sont présentées par des ministères et bureaux du gouvernement, les bureaux des partis politiques et des entités privées.

## **Son et enregistrement**

En 2021, le bureau assure les services d'enregistrement et le fonctionnement de la console pour 143 activités, ce qui correspond à 538 heures d'enregistrement, soit 48 séances de la Chambre, pour un total de 178 heures, et 95 réunions de comités, pour un total de 360 heures. En octobre, le personnel du hansard commence la formation d'un pupitreur-transcripteur à temps plein, dont l'embauche relève de la bibliothèque de l'Assemblée législative. À partir du 7 décembre, une fois la formation terminée, les responsabilités du Bureau du hansard en matière de fonctionnement de la console sont considérablement réduites.

## **Transcriptions historiques du hansard**

Le Bureau du hansard a affiché sur le réseau des volumes numérisés du *Synoptic Report* et du *Journal des débats* datant du 15 février 1900 jusqu'à aujourd'hui.

## **Activités**

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick demeure un membre actif de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et de la Commonwealth Hansard Editors Association. En outre, le personnel suit de la formation en langue seconde en ligne, des ateliers de perfectionnement professionnel et des ateliers sur la santé.

## **Faits saillants**

La rationalisation des méthodes de travail, la mise en oeuvre de nouvelles technologies et la réduction des responsabilités en matière de fonctionnement de la console, lesquelles ont mené à l'élimination de la plupart des heures supplémentaires, se sont traduites par des gains d'efficacité qui ont permis au personnel de concentrer ses efforts sur la productivité et les tâches prioritaires liées au hansard. Le personnel du Bureau du hansard continuera de faire fond sur les réussites de 2021.



---

## TRADUCTION DES DÉBATS

### *Rebecca Colborne, traductrice en chef*

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée d'une réviseuse principale, de deux traducteurs chevronnés (autonomes), de trois traductrices intermédiaires, de deux traducteurs débutants, d'une terminologue et de la traductrice en chef. Le bureau dispose aussi de traducteurs pigistes, dont les services sont retenus au titre d'un contrat.

Le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités, des documents procéduraux ainsi que d'autres documents de nature variée pour les bureaux de l'Assemblée législative.

### **Chambre**

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal) ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et divers autres documents. Pendant la session législative, le personnel de Traduction des débats traduit en priorité les questions orales aux fins d'affichage immédiat sur le site Web de l'Assemblée législative. En 2021, 50 périodes des questions orales sont traduites, affichées sur le site Web en français et en anglais et incorporées au hansard. En tout, la traduction de 32 des 62 jours de séance de la première session de la 60<sup>e</sup> législature qui sont tenus en 2020-2021 est achevée et affichée sur le réseau interne de l'Assemblée législative en 2021. Environ 31 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail liée à la traduction du hansard totalise 1 227 884 mots. Pour 2021, la traduction du Journal quotidien représente 8,6 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements de motion représentent 0,8 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même où la demande est reçue.

### **Parlementaires**

Le personnel de Traduction des débats traduit sur demande des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres. En 2021, il s'agit principalement de déclarations à l'étape de la deuxième lecture de projets de loi, du discours du budget ainsi que de discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères. Pour accélérer la production liée au hansard, à l'automne 2021 est entrepris un projet pilote dans le cadre duquel une part des responsabilités liées à la traduction des discours et des déclarations est confiée à Services Nouveau-Brunswick. Traduction des débats peut ainsi accorder durant l'automne la priorité à la traduction du hansard.

La traduction des discours et des déclarations pour le compte des parlementaires correspond à 3,8 % de la production globale pour 2021. Durant l'année, 125 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées. La traduction pour le compte des ministres représente la totalité des demandes. Toutes ces traductions se font de l'anglais vers le français. En général, la traduction pour les parlementaires, les bureaux et les comités se fait le jour même où la demande est reçue ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

### **Comités**

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, avis de réunion et autres documents des comités permanents et des comités spéciaux de l'Assemblée législative. Par suite d'une décision du président de la Chambre prise le 23 mars, la quantité de traduction réalisée pour le compte des comités augmente considérablement par



rapport à l'année précédente et représente 8,6 % de la production globale pour 2021. En tout, 159 demandes de traduction sont traitées pour les comités parlementaires, ce qui correspond en 2021 à un total de 160 888 mots.

## **Bureaux de l'Assemblée législative**

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond à environ 4 % de la production globale pour 2021.

## **Ressources humaines**

Les membres chevronnées du personnel continuent d'encadrer et de former les traducteurs débutants et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. La plupart des membres du personnel assistent à un ou à plus d'un atelier en ligne pendant l'année sur des sujets pertinents dans le cadre de leur travail.

Au printemps 2021, un concours est organisé en vue du recrutement d'un nouveau traducteur ou d'une nouvelle traductrice, et deux nouveaux traducteurs sont engagés en avril 2021. L'encadrement, le matériel et l'accès aux ressources électroniques nécessaires leur sont fournis afin qu'ils puissent travailler de Tide Head et de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Les deux candidats réussissent un stage de six mois, lequel prend fin en octobre 2021. Un deuxième concours est organisé au printemps 2021 en vue de pourvoir au titre d'un contrat un poste de chercheuse pour remplacer la terminologue durant un congé parental. Une chercheuse est engagée dans le cadre d'un prêt de service d'un an du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. À l'automne 2021, des concours sont organisés en vue de pourvoir un poste de traducteur chevronné ou de traductrice chevronnée au sein du bureau et de dresser une liste de pigistes dont les services pourront être retenus au titre d'un contrat aux fins de la traduction du hansard. La date limite de présentation des candidatures est fixée au début de la nouvelle année.

## **Conclusion**

En 2021, 767 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit entre autres 39 fascicules du hansard, 21 déclarations et 104 discours devant être prononcés à la Chambre, 238 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 159 documents pour les comités, 92 documents liés aux motions ou aux amendements d'une motion, 58 Journaux ainsi que d'autres documents de nature variée, et il traduit en outre la transcription de la période des questions. Les membres du personnel sont formés et préparés afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau et à répondre aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



---

# PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

## Programme pour les parlementaires

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle, le bureau du caucus du Parti vert et le bureau du caucus de l'Alliance des gens.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

## Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de soutien.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simples députés qui sont chefs de partis politiques enregistrés représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

## Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent la maison Edgcombe.

## Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'Ancien édifice de l'Éducation.

## Bureau du caucus du Parti vert

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du Parti vert tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les parlementaires et le personnel du bureau occupent le deuxième étage de la maison Jewett.

## Bureau du caucus de l'Alliance des gens

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'Alliance des gens tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les parlementaires et le personnel du bureau occupent le troisième étage de la maison Jewett.